

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DES PRODUITS DU PÉTROLE ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Quelle mesure le ministre prend-il relativement au rapport de la Commission des prix et des revenus sur les prix des produits des raffineries de pétrole, rapport selon lequel ces raffineries ont accusé, par suite de la majoration de leurs prix en 1970, des bénéfices tout à fait disproportionnés à leurs frais d'exploitation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que ce rapport avait été mis à l'étude, mais il est difficile de décider des mesures à prendre pour neutraliser la situation révélée dans le rapport. Nous avons déposé ce matin une proposition législative d'ordre général, bien sûr, mais qui stimulera, nous l'espérons, la concurrence au sein de cette industrie. C'est ainsi qu'elle se répercutera avantageusement, sans doute, sur la situation que la Commission des prix et des revenus a relatée.

M. McGrath: Le ministre a-t-il, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, étudié les récentes augmentations de prix que les raffineries de pétrole du Canada ont décidées pour les produits pétroliers?

L'hon. M. Basford: La Commission des prix et des revenus s'en est chargée.

* * *

LES FINANCES

LA PROPOSITION RELATIVE À L'EXEMPTION DES REVENUS INFÉRIEURS À \$4,000

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la suite du mémoire que la Fédération canadienne des clubs de femmes d'affaires et professionnelles a présenté, le ministre envisage-t-il de recommander que les contribuables dont le revenu annuel ne dépasse pas \$4,000, soient exemptés de l'impôt sur la pension de sécurité de la vieillesse?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne suis pas au courant de toutes les données du mémoire qu'a cité l'honorable représentante. J'étudierai néanmoins la question.

Mme MacInnis: Pendant qu'il y est, pourrait-il songer au fait que sa proposition d'aujourd'hui, de ne pas imposer les allocations familiales, indique qu'on pourrait appliquer une mesure du même genre aux revenus des pensionnés de la sécurité de la vieillesse?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. C'est une demande au ministre d'étudier la question.

AFFAIRES INDIENNES

LA FERMETURE DU BUREAU DE TRURO

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A-t-il l'intention de retarder la fermeture prévue pour demain, du bureau des Affaires indiennes à Truro, Nouvelle-Écosse, à cause de la réaction énergique des habitants de la réserve de Millbrook, vraiment consternés de cette décision?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je ne peux pas faire de commentaires à ce sujet à ce moment-ci. Je sais simplement qu'avant la prise de ces décisions, le directeur régional a fait des démarches en vue de consulter les Indiens en cause et, selon mes informations, ils avaient consenti à ce transfert.

De toute façon, je réviserai ce cas et j'en informerai l'honorable député.

LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS—L'INCLUSION DES DROITS ABORIGÈNES DANS LE MANDAT

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que le président de la Fraternité nationale des Indiens a fait savoir au comité mixte de la constitution que ladite association ne collaborerait pas avec la commission Barber pour ce qui est des réclamations pour les terres des Indiens tant que les droits aborigènes ne seront pas compris dans le mandat, le ministre élargirait-il ce mandat pour qu'on puisse procéder à cet important travail de règlement des réclamations afférentes aux terres indiennes?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je dois faire rapport à la Chambre que le Commissaire aux réclamations des Indiens, M. Barber, ne relève pas de mon autorité, car il a été nommé en vertu d'un arrêté ministériel et il est directement responsable au premier ministre.

En ce qui a trait au nœud du problème, nous l'étudions à l'heure actuelle, et s'il y a quelque chose à dire, nous l'annoncerons en temps et lieu.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre a prononcé une allocution devant la Big Brothers Association of Canada au cours de laquelle il a déclaré:

Allez-y doucement, considérez-vous comme d'égal à égal, souvenez-vous que les Indiens sont assez susceptibles à l'égard des gens qui veulent les aider...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le député devrait poser sa question sans autre préambule.

L'hon. M. Dinsdale: Pour faire suite à sa déclaration, le ministre est-il prêt à suivre ses propres conseils et à se considérer sur le même pied dans ce domaine?